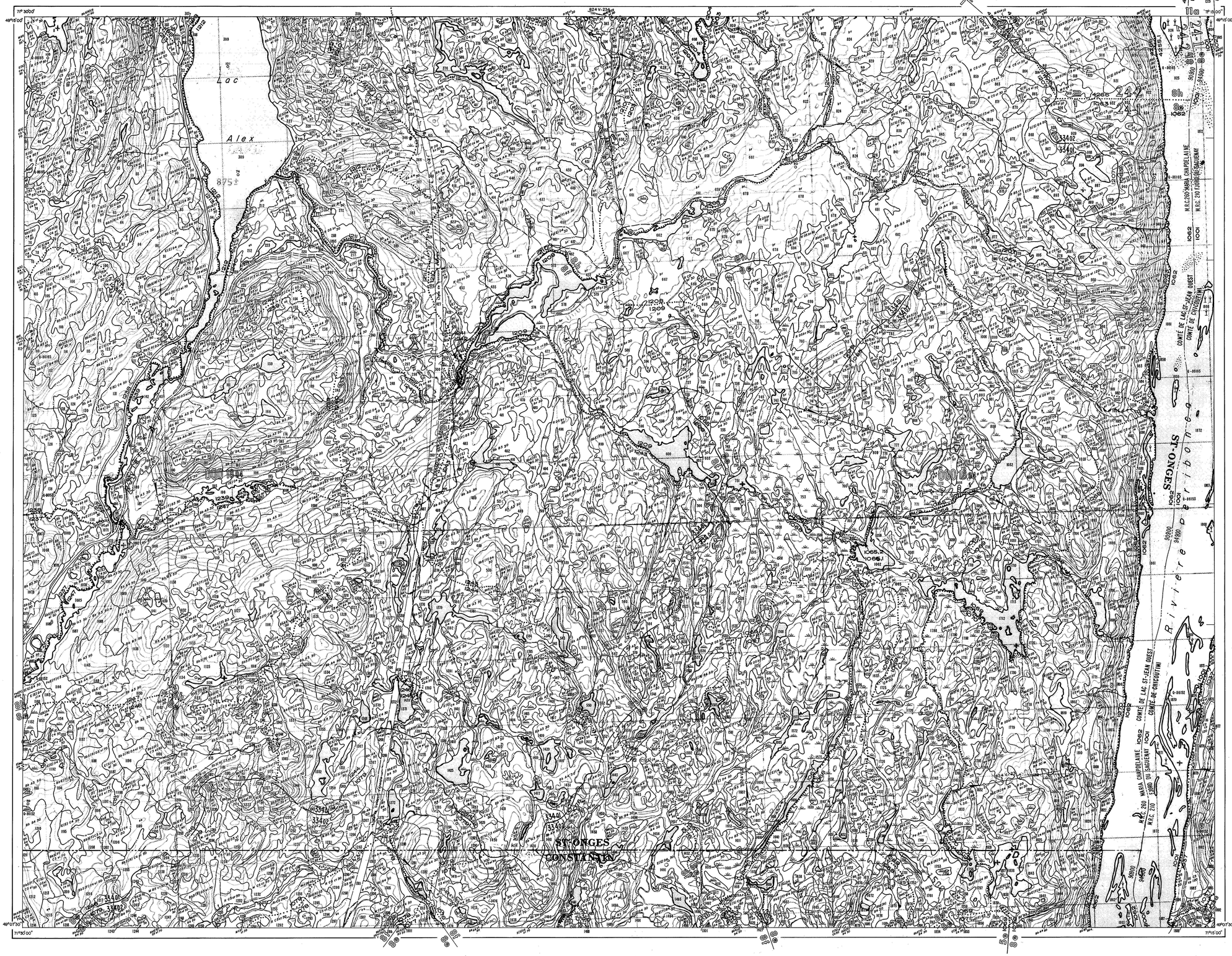

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S1)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (SE)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— à pin rouge	R (PR)
— à pin gris	R (PG)
— à thuya (cèdre)	R (Th)
— à peuplier	R (Pe)
— à bouleau	R (Bp)
— (plantation)	R (P)
Pessière	E
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la tige résineuse)	E (E)
— à thuya (cèdre)	E (Th)
— à peuplier	E (Pe)
— à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— à pin rouge	E (PR)
— à pin gris	E (PG)
— à sapin et/ou épinette	E (S)
— (plantation d'épinette blanche)	E (P S)
— (plantation d'épinette de Norvège)	E (P E)
— (plantation d'épinette noire)	E (P E)
— (plantation d'épinette rouge)	E (P E)
Sapinière	S
— (le sapin et/ou l'épinette blanche occupant plus de 75% de la partie résineuse)	S (S)
— à thuya (cèdre)	S (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— à pin rouge	S (PR)
— à pin gris	S (PG)
— à peuplier	S (Pe)
— à mélèze	S (Me)
— (plantation de sapin baumier)	S (P B)
Pinède à pin blanc	
— — — avec pin rouge (le pin rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)	PB (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — avec mélèze	PB (Me)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec peuplier	PB (Pe)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — (plantation)	PB (P)
Pinède à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la partie résineuse)	PR (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PR (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec mélèze	PR (Me)
— — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — avec peuplier	PR (Pe)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — (plantation)	PR (P)
— — — Plantation de pin sylvestre	PR (P S)
Cédrière	
— (le thuya occupe plus de 75% de la partie résineuse)	Th (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Th (E)
— à mélèze	Th (Me)
— à pin blanc et/ou pin rouge	Th (PB)
— à pin rouge	Th (PR)
— à pin gris	Th (PG)
— à peuplier	Th (Pe)
— à sapin et/ou épinette blanche	Th (S)
— (plantation)	Th (P)
Pruchière	
— (la pruche occupe plus de 75% de la partie résineuse)	Pr (Pr)
— à thuya (cèdre)	Pr (Th)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— à mélèze	Pr (Me)
— à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— à pin rouge	Pr (PR)
— à pin gris	Pr (PG)
— à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— (plantation)	Pr (P)
Mélèzaie	Me
— (le mélèze occupe plus de 75% de la partie résineuse)	Me (Me)
— à thuya (cèdre)	Me (E)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— à pin blanc et/ou rouge	Me (PB)
— à pin rouge	Me (PR)
— à pin gris	Me (PG)
— à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— (plantation de mélèze européen)	Me (P E)
— (plantation de mélèze japonais)	Me (P J)
— (plantation de mélèze laricin)	Me (P L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillue	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillis d'essences intolérantes	F	F (Fg)	F (Rg)
— — — avec pin gris	F (PG)	F (Fg)	F (Rg)
— — — avec pin blanc	F (PB)	F (Fg)	F (Rg)
— — — avec pin rouge	F (PR)	F (Fg)	F (Rg)
— — — avec résineux	F (R)	F (Fg)	F (Rg)
— — — avec sapin	F (S)	F (Fg)	F (Rg)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux noirs ou rouge	Bb S	Bb (F)	Bb (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb (F)	Bb (R)
— — avec mélèze	Bb Me	Bb (F)	Bb (R)
— — avec pin blanc	Bb PB	Bb (F)	Bb (R)
— — avec pin rouge	Bb PR	Bb (F)	Bb (R)
— — avec pin gris	Bb PG	Bb (F)	Bb (R)
— — avec sapin	Bb S	Bb (F)	Bb (R)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux jaunes	F (Bj)	F (Bj)	F (R)
Feuillis d'essences intolérantes	F (Bj)	F (Bj)	F (R)
— — avec pin gris	F (PG)	F (Bj)	F (R)
— — avec pin blanc	F (PB)	F (Bj)	F (R)
— — avec pin rouge	F (PR)	F (Bj)	F (R)
— — avec résineux	F (R)	F (Bj)	F (R)
— — avec sapin	F (S)	F (Bj)	F (R)
Peuplier faux-tremble	Pe	Pe (F)	Pe (R)
— — avec résineux	Pe (R)	Pe (F)	Pe (R)
Mélangés à feuillus intolérants	M F	M (F)	M (R)
— — sur station tolérante	M Ft	M (F)	M (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F (I)
— — d'essences tolérantes	F (t)
— — d'essences	F (e)
— — (plantation)	F (P)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peupliers	Pe
Chêne rouge	Cr
Érablière	Er
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (Bb)
— à bouleaux jaunes	Er (Bj)
— à hêtre	Er (H)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (F I)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (F t)
Plantation d'érable à sucre	Er (P S)
Frênaie noire	Fe (Fn)
— de peuplier	Fe (Pe)
— de peuplier hybride	Fe (Ph)
— de frêne d'Amérique	Fr (Ad)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Voie ferrée
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en bande	Cpb
Coupe partielle par bande	Cpp
Coupe partielle plus épinettes légère	Cp (E)
Chablis partiel	Chp
Épidémie légère	Ep
Brûlis partiel	Brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement
⊖ 1 à 50 % — ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cf
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE — CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE — CLASSES	
10 (ans)	0-10 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	11-30	80-30	30-80
50	31-50	90-30	30-90
70	51-70	100-30	30-100
90	71-90	120-50	50-120
120	91 et plus	150-70	70-150

FORÊT INÉQUIENNE
Peuplement irrégulier: Peuplement irrégulier: Peuplement irrégulier:
Jeune irrégulier: Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieux irrégulier: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures à 60 cm. Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-3m)	2 (3m-6m)	3 (6m-9m)	4 (9m-12m)	5 (12m-15m)	6 (15m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60 %	
Forte	61 à 90 %	
Abrupte	91 % et plus	

Les classes de pente indiquées sont celles du terrain.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 ep 60 cf 01
— S1 : densification
— E3 : classe de pente
— C3 : classe d'âge
— ep : perturbation
— 60 : densité
— cf : cause de perturbation
— 01 : sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 cf 60 01
— R : classe de pente
— C5 : classe d'âge
— cf : cause de l'origine
— 60 : densité
— 01 : classe de hauteur
— 6 : classe de densité
— 1 : type de couvert

GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GLABE, MCNEIL & ASS. / SIGNATURE :
GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1986 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 21° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 24-1*
Unité d'aménagement
Unité de sondage *
Mode de tenure ou de gestion 000 18 01
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 3340*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 90900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1247 *
Région écologique 8h *
Municipalité régionale de comté M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-E-5	22-E-6	22-E-7	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-E-4	22-E-3	22-E-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-D-13	22-D-14	22-D-15	

22 E/3 N.O.